

Rapport financier

Exercice terminé le 31 décembre 2025

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER

Aux membres du conseil,

Je suis responsable de la préparation du Rapport financier de Ville de Hampstead pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et j'atteste de sa véracité.

Signataire

yves tedom

Date

2025/06/15

1.1

Table des matières

États financiers audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État des résultats	4
État de la situation financière	5
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
Renseignements complémentaires	
Résultats détaillés	29
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	31
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	32
Charges par objets	33
Excédent (déficit) accumulé	34
Avantages sociaux futurs	38

Renseignements financiers non audités

Analyse des revenus	50
Analyse des charges	62

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la
Ville de Hampstead

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Ville de Hampstead (la « Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Hampstead au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23. Elles portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.¹

Laval, 15 juin 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A136298

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget	Réalizations	
		2025	2025	2024
Revenus				
Taxes	1	28 616 041	28 956 442	27 761 769
Compensations tenant lieu de taxes	2	120 000	126 237	120 452
Quotes-parts	3			
Transferts	4	820 000	989 993	1 826 506
Services rendus	5	666 800	727 138	704 673
Imposition de droits	6	2 981 100	4 276 420	2 761 480
Amendes et pénalités	7	400 000	390 581	414 073
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	625 500	689 448	696 162
Autres revenus	10	298 000	296 245	467 669
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	34 527 441	36 452 504	34 752 784
Charges				
Administration générale	14	8 439 256	7 265 141	6 988 472
Sécurité publique	15	7 202 637	7 152 685	6 729 014
Transport	16	9 968 908	10 145 742	8 841 729
Hygiène du milieu	17	3 761 879	4 750 291	4 761 317
Santé et bien-être	18	386 459	384 908	279 773
Aménagement, urbanisme et développement	19	605 149	682 934	722 614
Loisirs et culture	20	3 972 653	3 756 209	3 706 391
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	190 500	167 224	221 140
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	34 527 441	34 305 134	32 250 450
Excédent (déficit) lié aux activités	25		2 147 370	2 502 334
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		41 770 202	39 267 868
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	27			
Solde redressé	28		41 770 202	39 267 868
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice	29		43 917 572	41 770 202

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	6 906 026	5 639 074
Débiteurs (note 5)	2	8 842 333	9 195 804
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4	154 957	126 307
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	15 903 316	14 961 185
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	4 041 609	3 958 304
Revenus reportés (note 11)	12	333 765	183 887
Dette à long terme (note 12)	13	1 965 143	2 575 443
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	250 500	417 100
Autres passifs (note 14)	15		
	16	6 591 017	7 134 734
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	9 312 299	7 826 451
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	34 184 041	33 407 975
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	393 193	458 513
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	28 039	77 263
	23	34 605 273	33 943 751
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	43 917 572	41 770 202
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	43 917 572	41 770 202
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	43 917 572	41 770 202
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			
Actifs éventuels (note 22)			

Voir les notes afférentes aux états financiers, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget		Réalisations
		2025	2025	2024
Excédent (déficit) lié aux activités	1		2 147 370	2 502 334
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	) (	3 017 834) (	2 868 504)
Produit de cession	3			
Amortissement	4		2 241 768	2 086 617
(Gain) perte sur cession	5			
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8		(776 066)	(781 887)
Variation des propriétés destinées à la revente	9			
Variation des stocks de fournitures	10		65 320	17 936
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		49 224	27 093
	13		114 544	45 029
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16		1 485 848	1 765 476
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		7 826 451	6 060 975
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		7 826 451	6 060 975
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21		9 312 299	7 826 451

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	2 147 370	2 502 334
Éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	2 241 768	2 086 617
Amortissement des actifs incorporels achetés (note 17)	3		
Autres			
▪ Provision pour moins-value	4.1		
	5	4 389 138	4 588 951
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	353 471	(2 552 593)
Autres actifs financiers	7		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	8	83 305	6 521
Revenus reportés	9	149 878	(25 924)
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10	(166 600)	(123 900)
Propriétés destinées à la revente	11		
Stocks de fournitures	12	65 320	17 936
Autres actifs non financiers	13	49 224	27 093
	14	4 923 736	1 938 084
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(3 017 834)	(2 868 504)
Produit de cession des immobilisations corporelles	16		
Acquisition d'actifs incorporels achetés	17	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	18		
	19	(3 017 834)	(2 868 504)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	20	(28 650)	(28 650)
Remboursement ou cession	21		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	22	()	()
Cession	23		
	24	(28 650)	(28 650)
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	25		185 100
Remboursement de la dette à long terme	26	(610 300)	(782 400)
Variation nette des emprunts temporaires	27		
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	28		
Autres			
▪	29.1		
	30	(610 300)	(597 300)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	31	1 266 952	(1 556 370)
Solde déjà établi	32	5 639 074	7 195 444
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	33		
Solde redressé	34	5 639 074	7 195 444
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	35	6 906 026	5 639 074

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

1. Statut de l'organisme municipal

Décret 971-2005, 19 octobre 2005.

Concernant la reconstitution de la Ville de Hampstead

Le 1er janvier 2002, a été constituée de la Ville de Montréal par l'entrée en vigueur de l'article 1 et de l'annexe 1 de la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines;

Le territoire de cette Ville comprend notamment celui de l'ancienne Ville de Hampstead; conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, un scrutin référendaire a été tenu le 20 juin 2004 dans le secteur de la Ville correspondant au territoire de l'ancienne Ville de Hampstead sur l'éventualité de reconstituer cette ancienne municipalité;

Que la réponse donnée par les personnes habilitées à voter à la question référendaire a été réputée affirmative au sens de l'article 43 de cette loi;

Que par le décret numéro 596-2004 du 21 juin 2004, le gouvernement a, conformément à l'article 51 de cette loi, constitué un comité de transition pour participer, avec les administrateurs et les employés de la Ville, et, le cas échéant, avec les personnes élues par anticipation dans la municipalité reconstituée, à l'établissement des conditions les plus aptes à faciliter la transition entre les administrations municipales successives;

En vertu de l'article 123 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, de décréter la reconstitution de la Ville de Hampstead, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions, à compter du 1er janvier 2006, aux conditions suivantes:

- La Ville de Hampstead est une ville locale régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C.-19).
- Le territoire de la municipalité est celui dont la description, a été faite par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs le 2 février 2005.
- La première séance du conseil de la Ville s'est tenue au centre communautaire Irving L. Adessky, situé au 30, rue Lyncroft.
- La Ville est réputée avoir obtenu une reconnaissance en vertu du deuxième alinéa de l'article 29.1 de la Charte de la langue française.
- Dès sa constitution, la Ville succède, à l'égard de son territoire, aux droits et obligations de la Ville de Montréal reliés à une compétence autre que d'agglomération; tous les actes accomplis par la Ville à leur égard sont réputés être des actes de la municipalité. Elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance à laquelle était partie, avant la constitution de la Ville, l'ancienne Ville de Hampstead.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les règlements, résolutions ou autres actes de la Ville, en tant qu'ils sont, immédiatement avant la reconstitution de la Ville, applicables sur tout ou partie du territoire décrit en annexe et qu'ils sont reliés à une compétence visée au premier alinéa, sont réputés être des règlements, résolutions et actes de la municipalité.

Les deux premiers alinéas s'appliquent sous réserve de toute disposition de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ou du décret concernant l'agglomération de Montréal pris en vertu de l'article 135 de cette loi.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S23.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariats

La Ville ne contrôle aucun organisme et ne participe à aucun partenariat.

a) Périmètre comptable

S/O

b) Partenariats

S/O

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs financiers, de passifs, d'actifs non financiers, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Estimations comptables

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits et obligations contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer des prévisions établies par la direction.

Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations et les hypothèses liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

C) Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actifs qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Ville consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le découvert et le montant disponible, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

D) Passifs

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission d'obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de remboursement de la dette à long terme afférente et sont présentés en contrepartie de la dette à long terme.

Revenus reportés

Les montants perçus à l'égard du Fonds de parcs et terrains de jeux sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévues par le fonds.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par la Ville en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. La Ville comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

E) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers puisqu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de passifs, à moins d'être vendus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative à compter de leur date de mise en service. Les dons d'immobilisations sont comptabilisés à la valeur marchande. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes:

Infrastructures:	10, 15, 20 et 40 ans
Bâtiments:	10, 20, 30 et 40 ans
Véhicules:	3, 10 et 20 ans
Ameublement et équipement de bureau:	4, 5 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipement:	10 ans
Autres	10 ans

Les immobilisations corporelles en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment de leur mise en service.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économique futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

F) Revenus

Revenus autres que les revenus de transfert

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les produits provenant d'opérations assorties d'obligations de prestation sont constatés lorsque la Ville s'acquitte d'une obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis à un payeur.

L'obligation de prestation est évaluée comme étant satisfaite soit sur une période donnée, soit à un moment donné.

La Ville comptabilise les entrées de fonds affectées à l'externe à titre de revenus dans la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées conformément à un accord ou à une loi. Jusqu'à ce moment, la Ville enregistre des revenus reportés affectés par l'externe.

La Ville comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Les revenus autres sont donc comptabilisés aux moments suivants:

- Les taxes sont constatées lors du dépôt des rôles de perception;
- Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu;
- Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date du transfert par l'officier de publicité des droits;
- Les amendes se rapportant à l'année visée sont constatées lors de leur encaissement;
- Les revenus des projets et autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux tiers;
- Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de transfert

Les transferts sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par la Ville, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. La Ville comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

G) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les congés de maladie accumulés par les employés.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 ("la Loi"). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode dite de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués au 31 décembre 2025 selon la méthode suivante : valeur marchande.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la Ville a choisi de reporter l'imposition de la taxation ou d'une quote-part.

S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles la Ville a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Avantages sociaux futurs

- Pour le coût relié aux services passés découlant de modifications antérieures à 2020 à un régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
- à titre de mesure d'allègement pour la perte actuarielle engendrée par la crise financière de 2008 ou pour toute autre situation permise relativement aux régimes de retraite à prestations déterminées : sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants.
- à titre de mesure d'allègement pour le coût relié aux services passés découlant du rétablissement de l'indexation automatique des rentes des retraités aux sens de la Loi RRSB : sur une durée équivalente au financement de ce déficit additionnel (15 ans à compter de l'année 2025).

Financement à long terme des activités de fonctionnement

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

- pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette;
- part des frais d'émission de la dette à long terme financés à long terme et inscrits à titre de frais reportés, qui n'a pas encore été imputée aux activités de fonctionnement; ces frais reportés sont amortis et passés en charges sur la durée de la dette correspondante.

l) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille autres que ceux constitués de fonds communs cotés sur un marché actif, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, des mutations et des amendes et pénalités, sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créiteurs et charges à payer, à l'exception des avantages sociaux à payer, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les actifs financiers, à l'exception des dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, tel qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans les résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût (et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur) ne sont pas reprises par des augmentations de valeur ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées dans les gains et pertes de réévaluation.

Placements de portefeuille

Lorsqu'un placement de portefeuille évalué au coût ou au coût après amortissement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne fait pas l'objet d'une reprise. Pour déterminer s'il existe une moins-value durable, la Ville tient notamment compte des facteurs suivants :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

- la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût
- les jugements d'experts et d'approches fondées sur des modèles tenant compte des conditions économiques actuelles,
- la situation financière et les perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

J) Autres éléments

Affectations

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant les garanties d'emprunts, sont constatés à l'état de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

3. Modification de méthodes comptables

S.O

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2025	2024
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	6 906 026	5 639 074
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments			
▪	3.1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	6 906 026	5 639 074
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5 (	)(	)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6	6 906 026	5 639 074
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	781 026	1 014 077
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8		185 100

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

5. Débiteurs

		2025	2024
Taxes municipales	9	2 426 466	2 287 388
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	2 009 969	2 081 006
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	2 535 065	3 100 947
Organismes municipaux	13		
Autres			
▪ Droits de mutation	14.1	1 518 782	1 482 231
▪ Intérêts courus et autres	14.2	352 051	244 232
	15	8 842 333	9 195 804
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	667 800	708 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	667 800	708 000
Montants des débiteurs affectés au remboursement des emprunts temporaires	21		
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	22		
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	23		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	24	1 847 179	1 823 836
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	25		
Ministère de la Culture et des Communications	26		
Autres ministères/organismes	27	162 790	257 170
	28	2 009 969	2 081 006

Note**6. Prêts**

		2025	2024
Prêts à un office d'habitation	29		
Prêts à un fonds d'investissement	30		
Autres			
▪	31.1		
	32		
Provision pour moins-value déduite des prêts	33		

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

7. Placements de portefeuille

		2025	2024
Évalués au coût ou au coût après amortissement			
Placements à titre d'investissement	34	154 957	126 307
Autres placements	35		
Évalués à la juste valeur			
Placements à titre d'investissement	36		
Autres placements	37		
	38	154 957	126 307
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	39		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	40		

Note**8. Autres actifs financiers**

		2025	2024
Propriétés destinées à la revente (note 16)	41		
Autres			
▪	42.1		
	43		

Note**9. Emprunts temporaires****10. Crédoeurs et charges à payer**

		2025	2024
Fournisseurs	44	711 684	1 458 672
Salaires et avantages sociaux	45	1 930 553	1 561 936
Dépôts et retenues de garantie	46	1 327 497	893 428
Provision pour contestations d'évaluation	47		
Autres			
▪ Action légale / réclm. assur.	48.1	25 000	25 000
▪ Intérêts courus sur dette	48.2	46 875	19 268
	49	4 041 609	3 958 304

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

11. Revenus reportés

		2025	2024
Taxes perçues d'avance	50	94 959	46 323
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	51		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	52		
Accès entreprise Québec	53		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	54		
Autres			
▪ Federal - taxe d'accise	55.1	13 463	41 571
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	56		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	57	225 343	95 993
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	58		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	59		
Autres contributions des promoteurs	60		
Fonds de redevances réglementaires	61		
Autres			
▪	62.1		
	63	333 765	183 887

Note**12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2025	2024
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,18	5,15	2026	2029	64	1 975 600	2 585 900
Obligations et billets en monnaies étrangères					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		
Autres					69		
					70	1 975 600	2 585 900
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	(10 457)	(10 457)
					72	1 965 143	2 575 443

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2025
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2026	73		1 039 400			1 039 400
2027	74		317 700			317 700
2028	75		578 300			578 300
2029	76		40 200			40 200
2030	77					
2031 et plus	78					
	79		1 975 600			1 975 600
Intérêts et frais accessoires	80		(	)	(	)
	81		1 975 600			1 975 600

Note

13. Avantages sociaux futurs

		2025	2024
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	(250 500)	(417 100)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83		
	84	(250 500)	(417 100)
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	414 900	478 400
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86		
Régimes à cotisations déterminées	87		
Autres régimes (REER et autres)	88		
Régimes de retraite des élus municipaux	89	34 285	33 779
	90	449 185	512 179

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

14. Autres passifs

	2025	2024
Assainissement des sites contaminés	91	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	92	
Autres		
▪	93.1	
	94	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	95	
Passifs engagés	96	
Passifs réglés	97 (	)(
Charge de désactualisation ¹	98	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	99	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	100	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	101	13 887 505			13 887 505
Eaux usées	102	13 511 117			13 511 117
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	103	26 832 930	1 592 523		28 425 453
Autres					
▪ Infrastructures - Autres	104.1	4 754 139			4 754 139
Réseau d'électricité	105				
Bâtiments	106	2 875 289	21 417		2 896 706
Améliorations locatives	107				
Véhicules	108	5 437 429	354 310		5 791 739
Ameublement et équipement de bureau	109	2 424 021	65 090		2 489 111
Machinerie, outillage et équipement divers	110	3 634 625	960 688		4 595 313
Terrains	111	1 068 746			1 068 746
Autres	112	207 510			207 510
	113	74 633 311	2 994 028		77 627 339
Immobilisations en cours	114	238 186	23 806		261 992
	115	74 871 497	3 017 834		77 889 331
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	116	6 166 359	194 913		6 361 272
Eaux usées	117	9 714 489	284 462		9 998 951
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	118	12 674 778	1 013 364		13 688 142
Autres					
▪ Infrastructures - Autres	119.1	1 838 472	229 531		2 068 003
Réseau d'électricité	120				
Bâtiments	121	1 752 006	64 182		1 816 188
Améliorations locatives	122				
Véhicules	123	4 033 494	193 160		4 226 654
Ameublement et équipement de bureau	124	2 216 762	62 048		2 278 810
Machinerie, outillage et équipement divers	125	2 859 648	200 108		3 059 756
Autres	126	207 514			207 514
	127	41 463 522	2 241 768		43 705 290
VALEUR COMPTABLE NETTE	128	33 407 975			34 184 041
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	129				
Amortissement cumulé	130	()	()	()	()
Valeur comptable nette	131				

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

16. Propriétés destinées à la revente

	2025	2024
Immeubles de la réserve foncière	132	
Immeubles industriels municipaux	133	
Autres	134	
	135	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	136	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	137	

Note**17. Actifs incorporels achetés**

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT				
▪	138.1			
	139			
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
▪	140.1			
	141			
VALEUR COMPTABLE NETTE	142			

Note**18. Autres actifs non financiers**

	2025	2024
Frais payés d'avance		
▪ Frais reportés	143.1	28 039
Autres		77 263
▪	144.1	
	145	28 039
		77 263

Note**19. Obligations contractuelles**

La Ville s'est engagée en vertu de divers contrats, notamment pour la collecte des matières recyclables, des déchets et des matières organiques, ainsi que de contrats pour la cybersécurité, assurance, mandat d'audit externe, d'entretien ainsi que d'autres engagements venant à échéance jusqu'en 2028, pour un montant total de 2 268 454 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices en vertu de ces contrats se détaillent comme suit :

2026 : 1 344 107 \$

2027 : 675 386 \$

2028 : 248 961 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

20. Droits contractuels

Les subventions pour le remboursement des intérêts sur les dettes à long terme totalisent 129 581 \$ sur une période de 14 ans.

21. Passifs éventuels

S.O

A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2025	2024
Emprunts temporaires			
▪	146.1		
	147		
Dettes à long terme			
▪	148.1		
	149		
	150		

S/O

B) Auto-assurance

S/O

C) Poursuites

Diverses réclamations et poursuites judiciaires estimées à plus de 6 500 000 \$ ont été entreprises contre la Ville pour dommages et intérêts. La Ville conteste ces réclamations. Au moment de la mise au point définitive des états financiers, il est impossible de prévoir l'issue de ces dossiers juridiques. Une provision de 25 000 \$ a été prise aux états financiers. Advenant un accueil favorable de certaines de ces réclamations à un montant supérieur au montant provisionné, la franchise et/ou réclamation serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

D) Autres

S.O

22. Actifs éventuels

S/O

23. Éléments sans effet sur la trésorerie

S.O

24. Redressement aux exercices antérieurs

S.O

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

25. Données budgétaires

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'administration municipale. Les quotes-parts de l'Agglomération de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal ont été présentées dans le budget et dans les réalisations selon les informations fournies par ces entités.

26. Instruments financiers**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

Dans le cours normal de ses activités, la Ville est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la Ville sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation, des taxes municipales et tenant lieu de taxes, des amendes et pénalités et des mutations), aux placements de portefeuille et aux autres créances à recevoir. L'exposition maximale de la Ville au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs, autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation et les mutations à recevoir, est réduit puisque la Ville évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La Ville ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, la Ville croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

	2025	2024
Non en souffrance	4 605 714 \$	4 447 756 \$
En souffrance de moins de 30 jours	- \$	- \$
En souffrance de 30 à 60 jours	- \$	- \$
En souffrance de plus de 60 jours	- \$	- \$
	4 605 714 \$	4 447 756 \$
Moins la provision pour créances douteuses	- \$	- \$
	4 605 714 \$	4 447 756 \$

La Ville est d'avis que la provision pour créances douteuses est correctement évaluée pour couvrir le risque de non-paiement.

Placements de portefeuille

La Ville atténue son risque associé aux placements de portefeuille en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement établies dans le cadre des limites imposées par les lois municipales, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value, laquelle est imputée aux charges de l'exercice. La Ville considère que la qualité de crédit des placements de portefeuille qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La Ville gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels. La Ville établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

2025					
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	3 994 734 \$	- \$	- \$	- \$	3 994 734 \$
Intérêts courus à payer	46 875 \$	- \$	- \$	- \$	46 875 \$
Dette à long terme	1 039 400 \$	936 200 \$	- \$	- \$	1 975 600 \$
Total	5 081 009 \$	936 200 \$	- \$	- \$	6 017 209 \$

2024					
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	3 939 036 \$	- \$	- \$	- \$	3 939 036 \$
Intérêts courus à payer	19 268 \$	- \$	- \$	- \$	19 268 \$
Dette à long terme	611 600 \$	1 935 500 \$	38 800 \$	- \$	2 585 900 \$
Total	4 569 904 \$	1 935 500 \$	38 800 \$	- \$	6 544 204 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt. La Ville est exposé à ce risque.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Ville est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Ville a l'intention de conserver ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

La Ville est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de sa trésorerie et équivalents trésorerie à taux variables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

31 décembre 2025	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
<i>Actifs financiers</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	6 906 026 \$	6 906 026 \$
Débiteurs	1 833 141 \$	- \$	1 833 141 \$
<i>Passifs financiers</i>			
Dette à long terme	1 975 600 \$	- \$	1 975 600 \$

31 décembre 2024	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
<i>Actifs financiers</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	5 639 074 \$	5 639 074 \$
Débiteurs	1 808 578 \$	- \$	1 808 578 \$
<i>Passifs financiers</i>			
Dette à long terme	2 585 900 \$	- \$	2 585 900 \$

L'effet net, tant sur les actifs financiers que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) 67 636 \$ l'excédent annuel lié aux activités de 2025 (48 618 \$ en 2024).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget 2025		Réalisations 2025		Réalisations 2024
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Revenus						
Fonctionnement						
Taxes	1	28 616 041	28 956 442		28 956 442	27 761 769
Compensations tenant lieu de taxes	2	120 000	126 237		126 237	120 452
Quotes-parts	3					
Transferts	4	820 000	989 993		989 993	722 111
Services rendus	5	666 800	727 138		727 138	704 673
Imposition de droits	6	2 981 100	4 276 420		4 276 420	2 761 480
Amendes et pénalités	7	400 000	390 581		390 581	414 073
Revenus de placements de portefeuille	8					
Autres revenus d'intérêts	9	625 500	689 448		689 448	696 162
Autres revenus						
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	10					
Autres	11	298 000	296 245		296 245	373 801
Effet net des opérations de restructuration	12					
	13	34 527 441	36 452 504		36 452 504	33 554 521
Investissement						
Taxes	14					
Quotes-parts	15					
Transferts	16					1 104 395
Imposition de droits	17					
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	18					
Autres	19					93 868
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	20					
Effet net des opérations de restructuration	21					
	22					1 198 263
	23	34 527 441	36 452 504		36 452 504	34 752 784

Les résultats détaillés se poursuivent à la page suivante.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget 2025		Réalisations 2025		Réalisations 2024
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Revenus	24	34 527 441	36 452 504		36 452 504	34 752 784
Charges						
Administration générale	25	8 439 256	7 189 707	75 434	7 265 141	6 988 472
Sécurité publique	26	7 202 637	7 107 786	44 899	7 152 685	6 729 014
Transport	27	9 968 908	8 756 174	1 389 568	10 145 742	8 841 729
Hygiène du milieu	28	3 761 879	4 270 916	479 375	4 750 291	4 761 317
Santé et bien-être	29	386 459	384 908		384 908	279 773
Aménagement, urbanisme et développement	30	605 149	663 258	19 676	682 934	722 614
Loisirs et culture	31	3 972 653	3 523 393	232 816	3 756 209	3 706 391
Réseau d'électricité	32					
Frais de financement	33	190 500	167 224		167 224	221 140
Effet net des opérations de restructuration	34					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	35		2 241 768 (	2 241 768)		
	36	34 527 441	34 305 134		34 305 134	32 250 450
Excédent (déficit) lié aux activités	37		2 147 370		2 147 370	2 502 334

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025		2024
		Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent (déficit) lié aux activités	1		2 147 370	2 502 334
Moins : revenus d'investissement	2 (	)	(	1 198 263)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3		2 147 370	1 304 071
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Amortissement	4		2 241 768	2 086 617
Produit de cession	5			
(Gain) perte sur cession	6			
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8		2 241 768	2 086 617
Propriétés destinées à la revente				
Coût des propriétés vendues	9			
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Remboursement ou produit de cession	12			
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15			
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16			
Remboursement de la dette à long terme	17 (	)	570 100)	559 100)
	18		(570 100)	(559 100)
Affectations				
Activités d'investissement	19 (	)	52 456)	1 436 227)
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			71 870
Excédent de fonctionnement affecté	21		81 288	
Réserves financières et fonds réservés	22			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23			
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25		28 832	(1 364 357)
	26		1 700 500	163 160
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27		3 847 870	1 467 231

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1		1 198 263
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Administration générale	2 (	66 702)(	183 541)
Sécurité publique	3 (	219 841)(	)
Transport	4 (	2 724 576)(	1 758 548)
Hygiène du milieu	5 (	)(	804 040)
Santé et bien-être	6 (	)(	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	)(	)
Loisirs et culture	8 (	6 715)(	122 375)
Réseau d'électricité	9 (	)(	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)(	)
	11 (	3 017 834)(	2 868 504)
Propriétés destinées à la revente			
Acquisition	12 (	)(	)
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	13 (	28 650)(	28 650)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	14		
Affectations			
Activités de fonctionnement	15	52 456	1 436 227
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	16		262 664
Excédent de fonctionnement affecté	17	2 994 028	
Réserves financières et fonds réservés	18		
	19	3 046 484	1 698 891
	20		(1 198 263)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget	Réalisations	
		2025	2025	2024
Rémunération				
Liée au programme Accès entreprise Québec	1			
Autre	2	9 016 480	9 259 202	8 267 688
Charges sociales				
Liées au programme Accès entreprise Québec	3			
Autres	4	2 394 009	1 860 334	1 638 784
Biens et services				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	5			
Ententes de services				
Services de transport collectif	6			
Autres services	7			
Autres biens et services	8	8 086 871	6 014 568	5 868 353
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	9	10 629	38 509	25 063
D'autres organismes municipaux	10			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	79 871	75 415	66 477
D'autres tiers	12			
Autres frais de financement	13	100 000	53 300	129 600
Contributions				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	14	14 839 581	14 762 038	14 167 868
Transferts	15			
Autres	16			
Autres				
Transferts	17			
Autres	18			
Amortissement				
Immobilisations corporelles	19		2 241 768	2 086 617
Actifs incorporels achetés	20			
Autres				
▪	21.1			
	22	34 527 441	34 305 134	32 250 450

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	5 132 497	4 486 313
Excédent de fonctionnement affecté	2	5 353 434	5 252 064
Réserves financières et fonds réservés	3	400 443	375 443
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	788 100)(	1 244 900)
Financement des investissements en cours	5		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	33 819 298	32 901 282
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	43 917 572	41 770 202
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	5 132 497	4 486 313
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10		
	11	5 132 497	4 486 313
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Travaux publics	12.1	544 103	1 050 228
▪ Sécurité publique	12.2	296 374	297 800
▪ CSR	12.3	140 851	120 565
▪ Administration	12.4	998 675	938 604
▪ Archives / Numérisation	12.5	176 500	176 500
▪ Infrastructures, arbres et PTI	12.6	2 721 224	2 366 939
▪ Licences TI et autres	12.7	475 707	301 428
	13	5 353 434	5 252 064
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪	14.1		
	15		
	16	5 353 434	5 252 064

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
Service de l'eau	17		
Autres			
▪	18.1		
	19		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
Service de l'eau	20		
Autres			
▪	21.1		
	22		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	23	300 000	300 000
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	25		
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Montant non réservé			
Administration municipale	27		
Organismes contrôlés et partenariats	28		
Fonds local d'investissement	29		
Fonds local de solidarité	30		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	31	100 443	75 443
Autres			
▪	32.1		
	33	400 443	375 443
	34	400 443	375 443

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

	2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	35 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	36 (	)(
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	37 (	)(
Mesure d'allègement pour la COVID-19	38 (	)(
Autres	39 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	40 (	)(
	41 (	)(
Assainissement des sites contaminés	42 (	)(
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	43 (	)(
Appariement fiscal pour revenus de transfert	44 (	)(
Autres		
▪	45.1 (	)(
	46 (	)(
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	47 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	48 (	)(
Autres		
▪	49.1 (	)(
	50 (	)(
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	51 (	)(
Frais d'émission de la dette à long terme	52 (	)(
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	53 (	)(
Autres		
▪ Dette à long terme - Financement des activités de fonctionnement	54.1 (	788 100)(
	55 (	788 100)(
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	56	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	57	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	58	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	59	
Autres		
▪	60.1	
	61	
	62 (	788 100)(
		1 244 900)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	63		
Investissements à financer	64	()	()
	65		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	66	34 184 041	33 407 975
Propriétés destinées à la revente	67		
Prêts	68		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	69	154 957	126 307
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	70		
	71	34 338 998	33 534 282
Ajustements aux éléments d'actif	72		
	73	34 338 998	33 534 282
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	74	(1 965 143)	(2 575 443)
Frais reportés liés à la dette à long terme	75	(10 457)	(10 457)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	76	667 800	708 000
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	77		
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	78	788 100	1 244 900
	79	(519 700)	(633 000)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	80	()	()
	81	(519 700)	(633 000)
	82	33 819 298	32 901 282

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)**

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	1
Régimes supplémentaires de retraite	2	

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

La description du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on devra se référer au texte du règlement numéro 757-4 qui constitue le règlement officiel de ce régime de retraite.

La dernière évaluation actuarielle de capitalisation du régime au 31 décembre 2022 a été réalisée par Mercer. Ce rapport est daté du 26 septembre 2023.

a) Généralités

La Ville de Hampstead offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu du régime, les cotisations sont versées par l'employeur et les adhérents. Le régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite sous le numéro 21403 et à l'Agence du revenu du Canada sous le numéro 0320994.

Le 1er janvier 2002, la Ville de Hampstead a été fusionnée à la Ville de Montréal. L'employeur et promoteur du régime est donc devenu la Ville de Montréal à compter de cette date. Une défusion de certaines villes de la Ville de Montréal a eu lieu le 1er janvier 2006 dont la Ville de Hampstead faisait partie. Ainsi, la Ville de Hampstead est redevenue l'employeur et promoteur du Régime à cette date.

Depuis le 1er janvier 2006, les pompiers ont cessé de cotiser dans le Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead. Au cours de l'exercice 2015, les services passés accumulés des pompiers dans le Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead ont été transférés au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal.

Depuis le 1er janvier 2009, trois participants-cadres qui ont transféré leurs prestations au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal ont cessé d'accumuler des droits dans le Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead.

b) Politique de capitalisation

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur du régime, la Ville de Hampstead et les adhérents doivent financer le régime de façon à constituer les prestations et les remboursements déterminés selon les dispositions du régime ainsi que les montants nécessaires aux fins d'amortir tout déficit actuariel de la caisse de retraite. La valeur de ces sommes est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale.

c) Date de retraite

L'âge normale de retraite est de 65 ans.

Un participant peut prendre sa retraite à tout moment dans les 10 années précédant son âge normal de retraite. Le participant qui demeure au service de la Ville au-delà de la date de sa retraite normale peut prendre sa retraite après sa date de retraite normale conformément aux règles établies par l'employeur et à la Loi.

d) Âge d'admissibilité à une prestation non réduite

Pour le service avant le 1er janvier 2014:

Pour les participants actifs de la division 2 (cols bleus et sécurité publique), l'âge d'admissibilité à une rente non réduite lors d'une retraite anticipée a été défini comme étant 60 ans ou, s'il est antérieur, l'âge auquel la somme de l'âge et des années de service décomptées totalise 80, sans être antérieur à 58 ans.

Pour les participants actifs de la division 3 (cols blancs et cadres), l'âge d'admissibilité à une rente non réduite lors d'une retraite anticipée a été défini comme étant l'âge auquel la somme de l'âge et des années de service décomptées totalise 80, sans être antérieur à 58 ans.

Pour le service à compter du 1er janvier 2014:

L'âge d'admissibilité à une rente non réduite lors d'une retraite anticipée a été défini comme étant l'âge auquel la somme de l'âge et des années de service décomptées totalise 80, sans être antérieur à 57 ans.

e) Prestations de retraite

Pour les années de service décomptées au 1er janvier 1988 :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Un participant qui prend sa retraite a droit à une rente annuelle égale à l'excédent, le cas échéant, de (i) sur (ii) tel qui suit :

(i) 1,40 % de son salaire de 2001 jusqu'à concurrence du MAGA 2001, plus 2 % de son salaire qui excède le MAGA 2001, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée avant le 1er janvier 1988.

(ii) sa rente annuelle payable en vertu du régime antérieur à la date de retraite normale.

Pour les années de service décomptées du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1999 :

Un participant qui prend sa retraite le ou après le 1er janvier 2000 a droit à une rente annuelle égale à 1,65 % de son salaire annuel moyen pendant les 60 derniers mois de service continu jusqu'à la moyenne des cinq (5) derniers MAGA plus 2 % de ce salaire annuel moyen qui excède cette moyenne de MAGA, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1999.

Pour les années de service décomptées le ou après le 1er janvier 2000 :

Un participant qui prend sa retraite le ou après le 1er janvier 2000 a droit à une rente annuelle égale à 1,40 % de son salaire annuel moyen pendant les 60 derniers mois de service continu jusqu'à la moyenne des cinq (5) derniers MAGA plus 2 % de ce salaire annuel moyen qui excède cette moyenne de MAGA, le cas échéant, pour chaque année de service décomptée depuis le 1er janvier 2000.

Prestation de raccordement :

Un participant qui prend sa retraite a droit à une rente payable jusqu'au premier jour du mois précédant ses 65 ans. Cette rente correspond à 0,636 % pour les années de service décomptées avant le 1er janvier 2014 et à 0,6 % pour les années de service décomptées à compter du 1er janvier 2014, de son salaire annuel moyen pendant les 60 derniers mois de service continu jusqu'à concurrence de la moyenne des cinq (5) derniers MAGA pour chaque année de service décomptée à partir du 1er janvier 1988. Cette prestation de raccordement est réduite si le participant prend sa retraite avant d'atteindre l'âge d'admissibilité à une rente non réduite.

f) Rente de retraite anticipée

Un participant qui prend une retraite anticipée est admissible à une rente non réduite à compter de l'âge d'admissibilité à une rente non réduite.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Un participant qui prend une retraite anticipée peut choisir de recevoir soit :

- Une rente annuelle calculée conformément à la section Rente de retraite normale ci-dessus, réduite de 1/2 % pour chaque mois d'anticipation entre la date de retraite anticipée et la date à laquelle le participant aurait été admissible à une rente non réduite.
- Une rente différée qui commence à lui être servie à la date de sa retraite normale, calculée conformément à la formule à la section Rente de retraite normale et fondée sur ses années de service décomptées à la date de sa retraite anticipée.

g) Rente maximale

La rente annuelle totale versée par le régime à la retraite ou en cas de décès ou de cessation d'emploi ne peut excéder le moins élevé des deux montants suivants:

- 2 % de la rémunération totale moyenne versée au participant par la Ville au cours des trois années les mieux rémunérées, multiplié par le nombre d'années de service validé; et
- 1 722,22 \$, ou tout autre montant prévu par la Loi de l'impôt sur le revenu, multiplié par le nombre d'années de service validé.

h) Prestations de cessation d'emploi

Le participant qui cesse son emploi a droit, en vertu du régime, à une rente, différée jusqu'à sa date de retraite normale. Un participant peut choisir de recevoir sa rente à n'importe quel moment dans les dix (10) années de la date de retraite normale, sujette à une réduction actuarielle.

i) Prestations en cas de décès avant la retraite

Une prestation en cas de décès avant la retraite est versée au conjoint ou à ses ayants droit. Pour les années de service après le 1er janvier 1990, la prestation payée sera égale à la valeur actualisée de la rente différée accumulée par le participant au moment de son décès. Pour les années de service avant le 1er janvier 1990, un remboursement des cotisations du participant au régime avec intérêts est effectué. Les cotisations excédentaires déterminées selon les dispositions du Régime, le cas échéant, sont également payables en cas de décès.

j) Prestations en cas de décès pendant la retraite

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

La rente de retraite décrite est maintenue jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels ait été effectué, y compris les paiements effectués avant et après le décès du participant. Ceci correspond au mode normal de service de la rente prévu selon les dispositions du Régime de retraite. La prestation de raccordement est une rente temporaire versée jusqu'au premier jour du mois précédant le 65e anniversaire de naissance du participant, peu importe si celui-ci est en vie ou non durant cette période.

k) Transferts

Le participant qui met fin à sa participation active au Régime à une date qui est antérieure d'au moins dix ans à la date de sa retraite normale, le participant qui met fin à sa participation active dans les dix ans de la date de sa retraite normale et compte moins de dix ans de service continu, peut, dans les délais prescrits, choisir de transférer la valeur actualisée de la rente différée et les cotisations excédentaires avec l'intérêt crédité sous forme d'un paiement en un seul versement dans un instrument de retraite prescrit par la Loi complémentaire sur les régimes de retraite du Québec ou de le transférer dans un autre régime de pension agréé, à condition que l'administrateur du Régime en question consente au transfert.

Effectif le 1er mars 2020 et pour le volet courant uniquement, un participant qui choisit de transférer la valeur de ses droits à l'extérieur du Régime, sera acquitté en proportion du degré de solvabilité de ce volet, jusqu'à concurrence de 100 %.

l) Cotisations accessoires optionnelles et prestations accessoires optionnelles

Le 1er janvier 2013, le Régime a introduit une composante flexible permettant aux participants de verser des cotisations accessoires optionnelles au Régime afin d'améliorer les prestations accessoires de retraite pour le service accompli à compter de 1990.

m) Utilisation des excédents d'actifs et financement des déficits

Pour le service avant le 1er janvier 2014:

Le déficit actuariel du compte général est financé par la Ville.

Les excédents d'actifs (soit ceux en excédent de la provision pour écarts défavorables (PED)), seront utilisés pour financer des améliorations selon une entente à intervenir entre les parties.

Pour le service à compter du 1er janvier 2014:

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Le déficit actuariel du compte général est financé par le fonds de stabilisation et les cotisations de stabilisation. La cotisation d'équilibre pour financer tout déficit actuariel au compte général est établie en amortissant ce déficit sur une période de 15 ans. La cotisation d'équilibre qui ne pourra autrement être financée, sera défrayée également par les participants actifs de la Ville.

Lorsque le ratio de capitalisation, incluant le fonds de stabilisation, est supérieur à 115 % (ou 100 % plus le % représentant la PED si supérieure) et que le compte général est pleinement capitalisé, l'excédent est utilisé, à même le fonds de stabilisation, pour indexer les rentes des retraités à l'égard des trois années antérieures selon une formule égale à 50 % de l'augmentation de l'IPC en faisant l'hypothèse que cette indexation serait octroyée pendant la retraite pour tous les participants. Si le montant excédentaire n'est pas suffisant pour offrir la pleine indexation, l'indexation des rentes est effectuée au prorata des montants disponibles. Les excédents d'actifs résiduels, s'il y a lieu, au-delà de cette provision pour octroyer la pleine indexation présentée ci-dessus demeurent dans la caisse de retraite et seront utilisés pour le financement d'améliorations selon une entente à intervenir entre les parties.

L'amortissement des déficits passera graduellement de 15 ans au 31 décembre 2023 à 10 ans au 31 décembre 2028. Ce changement a été intégré à la Loi RCR en avril 2024.

n) Impôts sur le revenu

Le Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempt d'impôt sur le revenu.

		2025	2024
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(417 100)	(541 000)
Charge de l'exercice	4 (	414 900)(	478 400)
Cotisations versées par l'employeur	5	581 500	602 300
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(250 500)	(417 100)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	29 060 300	27 458 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (	29 060 300)(	27 458 000)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9		
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(250 500)	(417 100)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(250 500)	(417 100)
Provision pour moins-value	12 (	) (	)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(250 500)	(417 100)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	29 060 300	27 458 000
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	29 060 300)(	27 458 000)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	) (	)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	990 900	999 900
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		
	20	990 900	999 900
Cotisations salariales des employés	21 (	580 900)(	588 000)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	45 400)(	40 600)
	23	364 600	371 300
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	(3 000)	(22 500)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28		
Autres			
▪	29.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	361 600	348 800
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	1 401 100	1 379 400
Rendement espéré des actifs	32 (	1 347 800)(	1 249 800)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	53 300	129 600
Charge de l'exercice	34	414 900	478 400
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	2 505 600	2 463 500
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (	1 347 800)(	1 249 800)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	1 157 800	1 213 700
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	191 700	(128 500)
Prestations versées au cours de l'exercice	39	(2 111 100)	(1 259 000)
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42		
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	3 564 100	1 887 100
DMERCA du nouveau volet (en années)	45	12	12
DMERCA de l'ancien volet (en années)	46	9	9
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet (en années)	47		
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,69 %	5,61 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,61 %	5,67 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	3,00 %	3,00 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

	2025	2024
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 ()	()
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 ()	()
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 ()	()
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 ()	()
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 ()	()

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

	2025	2024
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	
	72	
Cotisations salariales des employés	73	() ()
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	() ()
	75	
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	
Variation de la provision pour moins-value	80	
Autres		
▪	81.1	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82	
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83	
Rendement espéré des actifs	84	() ()
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85	
Charge de l'exercice	86	
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	() ()
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90	
Prestations versées au cours de l'exercice	91	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice		
(si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94	
DMERCA (en années, moyenne pondérée s'il y a lieu)	95	
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	% %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	% %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	% %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	% %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	% %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	% %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102	
Autres hypothèses économiques		
▪	103.1	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104		
Description des régimes et autres renseignements		2025	2024
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109		
	110		

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111		
Description des régimes et autres renseignements		2025	2024
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2025	2024
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117		

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par Retraite Québec, qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2025	2024
Cotisations des élus au RREM	118	9 171	9 206
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	119	26 439	26 049
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	7 846	7 730
	121	34 285	33 779

Note

Renseignements financiers non audités

ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

TAXES		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	27 934 041	28 164 963	26 993 809
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7			
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9			
Autres	10			
	11	27 934 041	28 164 963	26 993 809
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	680 000	784 563	764 010
Égout	13			
Traitement des eaux usées	14			
Matières résiduelles	15			
Transport collectif - Taxe sur l'immatriculation	16			
Autres				
▪ Tarif bacs déchets 360L	17.1	2 000	6 916	3 950
Centres d'urgence 9-1-1	18			
Service de la dette	19			
Pouvoir général de taxation	20			
Activités de fonctionnement	21			
Activités d'investissement	22			
	23	682 000	791 479	767 960
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	24			
Autres	25			
	26			
	27	682 000	791 479	767 960
	28	28 616 041	28 956 442	27 761 769

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	29			
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	30			
Compensations pour les terres publiques	31			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	32			
Cégeps et universités	33			
Écoles primaires et secondaires	34	120 000	126 237	120 452
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	35			
	36	120 000	126 237	120 452
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	37			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	38			
Taxes d'affaires	39			
	40			
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	41			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	42			
	43			
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	44			
Autres	45			
	46			
	47	120 000	126 237	120 452

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	48	78 000	38 159	30 056
Sécurité publique				
Police	49			
Sécurité incendie				
Premiers répondants	50			
Autres	51			
Sécurité civile	52			
Autres	53			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	54			
Enlèvement de la neige	55			
Autres	56			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	57			
Transport adapté	58			
Transport scolaire	59			
Autres	60			
Transport aérien	61			
Transport par eau	62			
Autres	63			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	64			
Réseau de distribution de l'eau potable	65	47 000	22 974	24 900
Traitement des eaux usées	66			
Réseaux d'égout	67			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	68	46 400	112 054	176 766
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	69			
Tri et conditionnement	70			
Autres	71			
Autres	72			
Cours d'eau	73			
Protection de l'environnement	74			
Autres	75			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	76			
Autres	77			
Sécurité du revenu	78			
Autres	79			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	80			
Rénovation urbaine	81			
Promotion et développement économique	82			
Autres	83			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	84			
Activités culturelles				
Bibliothèques	85			
Autres	86			
Réseau d'électricité	87			
	88	171 400	173 187	231 722

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS (suite)			
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT			
Administration générale	89		
Sécurité publique			
Police	90		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	91		
Autres	92		
Sécurité civile	93		
Autres	94		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	95		
Enlèvement de la neige	96		
Autres	97		
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	98		
Transport adapté	99		
Transport scolaire	100		
Autres	101		
Transport aérien	102		
Transport par eau	103		
Autres	104		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	105		
Réseau de distribution de l'eau potable	106		1 104 395
Traitement des eaux usées	107		
Réseaux d'égout	108		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	109		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	110		
Tri et conditionnement	111		
Autres	112		
Autres	113		
Cours d'eau	114		
Protection de l'environnement	115		
Autres	116		

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	117			
Autres	118			
Sécurité du revenu	119			
Autres	120			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	121			
Rénovation urbaine	122			
Promotion et développement économique	123			
Autres	124			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	125			
Activités culturelles				
Bibliothèques	126			
Autres	127			
Réseau d'électricité	128			
	129			1 104 395

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

TRANSFERTS (suite)		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130			
Péréquation	131			
Neutralité	132			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134	118 600	286 621	113 628
Fonds de développement des territoires	135			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	136			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	137	530 000	530 185	376 761
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC				
du Fonds régions et ruralité - Volet 2	138			
Autres	139			
	140	648 600	816 806	490 389
TOTAL DES TRANSFERTS	141	820 000	989 993	1 826 506

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
SERVICES RENDUS			
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
Administration générale			
Greffé et application de la loi	142		
Évaluation	143		
Autres	144		
	145		
Sécurité publique			
Police	146		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	147		
Autres	148		
Sécurité civile	149		
Autres	150		
	151		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	152		
Enlèvement de la neige	153		
Autres	154		
Transport collectif	155		
Autres	156		
	157		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	158		
Réseau de distribution de l'eau potable	159		
Traitement des eaux usées	160		
Réseaux d'égout	161		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	162		
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	163		
Tri et conditionnement	164		
Autres	165		
Autres	166		
Cours d'eau	167		
Protection de l'environnement	168		
Autres	169		
	170		

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
SERVICES RENDUS (suite)				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES				
MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	171			
Autres	172			
Autres	173			
	174			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	175			
Rénovation urbaine	176			
Promotion et développement économique	177			
Autres	178			
	179			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	180			
Activités culturelles				
Bibliothèques	181			
Autres	182			
	183			
Réseau d'électricité	184			
	185			

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

SERVICES RENDUS (suite)	Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
AUTRES SERVICES RENDUS			
Administration générale			
Greffe et application de la loi	186		
Évaluation	187		
Autres	188		
	189		
Sécurité publique			
Police	190		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	191		
Autres	192		
Sécurité civile	193		
Autres	194		
	195		
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	196		
Enlèvement de la neige	197		
Autres	198	3 500	4 437
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	199		
Transport adapté	200		
Transport scolaire	201		
Autres	202		
Autres	203		
	204	3 500	4 437
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	205		
Réseau de distribution de l'eau potable	206		
Traitement des eaux usées	207		
Réseaux d'égout	208		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	209		
Matières recyclables	210		
Autres	211		
Cours d'eau	212		
Protection de l'environnement	213		
Autres	214		
	215		

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)				
Santé et bien-être				
Habitation				
Logement social	216			
Autres	217			
Sécurité du revenu	218			
Autres	219			
	220			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	221			
Rénovation urbaine	222			
Promotion et développement économique	223			
Autres	224			
	225			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	226	633 300	668 171	617 737
Activités culturelles				
Bibliothèques	227			
Autres	228	30 000	54 530	82 173
	229	663 300	722 701	699 910
Réseau d'électricité				
	230			
	231	666 800	727 138	704 673
TOTAL DES SERVICES RENDUS	232	666 800	727 138	704 673

ANALYSE DES REVENUS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	233	481 100	809 314	554 014
Droits de mutation immobilière	234	2 500 000	3 467 106	2 207 466
Droits sur les carrières et sablières	235			
Autres	236			
	237	2 981 100	4 276 420	2 761 480
AMENDES ET PÉNALITÉS				
	238	400 000	390 581	414 073
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE				
	239			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS				
	240	625 500	689 448	696 162
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	241			
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	242			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	243			
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	244			
Contributions des promoteurs	245			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	246			
Contributions des organismes municipaux	247			
Autres contributions				
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	248			
Autres	249			93 868
Redevances réglementaires	250			
Autres	251	298 000	296 245	373 801
	252	298 000	296 245	467 669
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	253			

ANALYSE DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité		Budget 2025		Réalisations 2025		Réalisations 2024
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil	1	580 592	497 876		497 876	469 078
Greffé et application de la loi	2	424 399	321 532	195	321 727	255 088
Gestion financière et administrative	3	2 403 862	2 636 050	13 248	2 649 298	2 206 736
Évaluation	4	718 079	713 851		713 851	759 533
Gestion du personnel	5	706 330	593 261		593 261	585 533
Autres						
▪ Frais non-répartis	6.1	3 605 994	2 427 137	61 991	2 489 128	2 712 504
	7	8 439 256	7 189 707	75 434	7 265 141	6 988 472
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police	8	3 449 815	3 429 498		3 429 498	3 339 249
Sécurité incendie						
Premiers répondants	9					
Autres	10	1 968 215	1 956 893		1 956 893	1 874 950
Sécurité civile	11	1 738 522	1 675 581	44 899	1 720 480	1 470 513
Autres	12	46 085	45 814		45 814	44 302
	13	7 202 637	7 107 786	44 899	7 152 685	6 729 014
TRANSPORT						
Réseau routier						
Voirie municipale	14	4 842 004	3 230 017	1 051 444	4 281 461	3 943 533
Enlèvement de la neige	15	1 298 681	1 677 099	20 534	1 697 633	1 188 870
Éclairage des rues	16	188 235	221 910	23 249	245 159	87 119
Circulation et stationnement	17	15 000	20 468	28 713	49 181	49 357
Transport collectif						
Transport en commun	18	3 620 988	3 599 664		3 599 664	3 251 042
Transport aérien	19					
Transport par eau	20					
Autres	21	4 000	7 016	265 628	272 644	321 808
	22	9 968 908	8 756 174	1 389 568	10 145 742	8 841 729

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Budget 2025		Réalisations 2025		Réalisations
		Sans ventilation	Sans ventilation	Ventilation de	Total	2024
		de l'amortissement	de l'amortissement	l'amortissement		
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23	1 950 057	2 029 744		2 029 744	1 935 089
Réseau de distribution de l'eau potable	24	482 310	644 680	284 462	929 142	1 147 422
Traitement des eaux usées	25					
Réseaux d'égout	26	65 000	280 161	194 913	475 074	356 354
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	195 000	223 025		223 025	204 701
Élimination	28	120 000	161 086		161 086	233 167
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	180 000	172 482		172 482	215 945
Tri et conditionnement	30					
Matières organiques						
Collecte et transport	31	88 500	85 019		85 019	82 888
Traitement	32					
Matériaux secs	33	241 607	175 817		175 817	188 614
Autres	34					
Plan de gestion	35	368 682	366 511		366 511	352 826
Autres	36	1 500				
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38	13 167	13 090		13 090	12 601
Autres	39	56 056	119 301		119 301	31 710
	40	3 761 879	4 270 916	479 375	4 750 291	4 761 317
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Habitation						
Logement social	41	123 114	123 114		123 114	241 971
Autres	42					
Sécurité du revenu	43					
Autres	44	263 345	261 794		261 794	37 802
	45	386 459	384 908		384 908	279 773

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Budget 2025		Réalisations 2025		Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2024
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	46	433 975	493 092	16 092	509 184	501 230
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	47					
Autres biens	48	39 502	39 269	3 584	42 853	57 572
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	49	131 672	130 897		130 897	163 812
Tourisme	50					
Autres	51					
Autres	52					
	53	605 149	663 258	19 676	682 934	722 614
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	54	727 965	938 857	20 165	959 022	886 233
Patinoires intérieures et extérieures	55	139 196	78 587	3 099	81 686	58 467
Piscines, plages et ports de plaisance	56	208 143	210 279	10 885	221 164	217 903
Parcs et terrains de jeux	57	2 099 333	1 488 853	197 760	1 686 613	1 778 926
Parcs régionaux	58					
Expositions et foires	59					
Autres	60	223 698	215 466	693	216 159	208 912
	61	3 398 335	2 932 042	232 602	3 164 644	3 150 441
Activités culturelles						
Centres communautaires	62					
Bibliothèques	63	6 000	4 505	214	4 719	5 228
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	64					
Autres ressources du patrimoine	65					
Autres	66	568 318	586 846		586 846	550 722
	67	574 318	591 351	214	591 565	555 950
	68	3 972 653	3 523 393	232 816	3 756 209	3 706 391

ANALYSE DES CHARGES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Budget 2025		Réalisations 2025		Réalisations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2024
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	69					
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts	70	89 300	113 924		113 924	89 095
Autres frais	71	1 200				2 445
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	72	100 000	53 300		53 300	129 600
Autres	73					
	74	190 500	167 224		167 224	221 140
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	75					
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	76		2 241 768 (	2 241 768)		

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Table des matières

Autres renseignements financiers non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles	3
Analyse de la dette à long terme	4
Endettement total net à long terme	5
Analyse de la charge de quotes-parts	6
Acquisition d'immobilisations corporelles par objets	7
Analyse de la rémunération	8
Analyse des revenus de transfert par sources	9
Frais de financement par activités	10
Rémunération des élus ¹	11

Autres renseignements

Questionnaire	12
---------------	----

Autres renseignements financiers non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Réalisations 2025	Réalisations 2024
Infrastructures			
Conduites d'eau potable	1		804 040
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4		
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	1 592 523	1 189 890
Ponts, tunnels et viaducs	7		
Systèmes d'éclairage des rues	8		25 500
Aires de stationnement	9		
Parcs et terrains de jeux	10		84 847
Autres infrastructures	11		
Réseau d'électricité	12		
Bâtiments			
Édifices administratifs	13	45 223	571 057
Édifices communautaires et récréatifs	14		10 120
Améliorations locatives	15		
Véhicules			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	354 310	
Ameublement et équipement de bureau	18	65 090	129 780
Machinerie, outillage et équipement divers	19	960 688	53 270
Terrains	20		
Autres	21		
	22	3 017 834	2 868 504

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Réalisations 2025	Réalisations 2024
Infrastructures autres que pour nouveau développement			
Conduites d'eau potable	1		804 040
Usines de traitement de l'eau potable	2		
Usines et bassins d'épuration	3		
Conduites d'égout	4		
Autres infrastructures	5	1 592 523	1 300 237
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)			
Conduites d'eau potable	6		
Usines de traitement de l'eau potable	7		
Usines et bassins d'épuration	8		
Conduites d'égout	9		
Autres infrastructures	10		
Autres immobilisations corporelles	11	1 425 311	764 227
	12	3 017 834	2 868 504

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5				
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	1 877 900		570 100	1 307 800
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	1 877 900		570 100	1 307 800
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	708 000		40 200	667 800
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	708 000		40 200	667 800
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	708 000		40 200	667 800
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	708 000		40 200	667 800
	19	2 585 900		610 300	1 975 600
Dette en cours de refinancement	20 (	)		(	)
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	2 585 900		610 300	1 975 600

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		2025	2024
Administration municipale			
Dettes à long terme	1	1 975 600	2 585 900
Ajouter			
Activités d'investissement à financer	2		
Activités de fonctionnement à financer	3		
Dettes en cours de refinancement	4		
Autres			
▪	5.1		
Déduire			
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme			
Excédent accumulé			
Fonds d'amortissement	6		
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7		
Débiteurs	8	667 800	708 000
Autres montants	9		
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10		
Autres			
▪	11.1		
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	1 307 800	1 877 900
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats			
	13		
Endettement net à long terme	14	1 307 800	1 877 900
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes			
Municipalité régionale de comté	15		
Communauté métropolitaine	16	385 154	244 468
Autres organismes	17	2 404 000	2 384 000
Endettement total net à long terme	18	4 096 954	4 506 368
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	23 631 000	23 070 000
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20		
	21	23 631 000	23 070 000
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	27 727 954	27 576 368
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23		
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus)	24		
Endettement total net à long terme lié au programme ÉcoÉnergie 360 (inclus à la ligne 22 ci-dessus)	25		

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		Budget 2025	Réalisations 2025	Réalisations 2024
Administration générale				
Greffes et application de la loi	1			
Évaluation	2	718 079	713 851	853 981
Autres	3	1 783 694	1 773 190	2 121 271
Sécurité publique				
Police	4	3 449 815	3 429 498	3 754 485
Sécurité incendie	5	1 968 215	1 956 893	2 040 173
Sécurité civile	6	46 085	45 814	49 588
Autres	7	46 085	45 814	49 588
Transport				
Réseau routier	8	105 338	104 718	49 588
Transport collectif	9	3 620 989	3 599 664	3 655 310
Autres	10			49 587
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11	1 468 057	1 468 057	198 350
Matières résiduelles	12	368 682	366 511	198 350
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	13 167	13 090	14 168
Autres	15			
Santé et bien-être				
Habitation	16	123 114	123 114	127 511
Autres	17	263 345	261 794	42 503
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18			92 091
Rénovation urbaine	19	39 502	39 269	28 336
Promotion et développement économique	20	131 672	130 897	120 427
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22	215 198	214 035	212 518
Activités culturelles	23	478 544	475 829	510 043
Réseau d'électricité				
	24			
	25	14 839 581	14 762 038	14 167 868

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		2025	2024
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	3 017 834	2 868 504
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	3 017 834	2 868 504

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

		Effectifs personnes/ année²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération (dollars)	Charges sociales (dollars)	Total ¹ (dollars)
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	23,00	35,00	38 981,89	2 362 392	446 422	2 808 814
Professionnels	2						
Cols blancs	3	108,00	35,00	100 197,08	3 012 857	579 351	3 592 208
Cols bleus	4	46,00	36,00	108 480,20	3 547 059	741 479	4 288 538
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	177,00		247 659,17	8 922 308	1 767 252	10 689 560
Élus	9	7,00			336 894	93 082	429 976
	10	184,00			9 259 202	1 860 334	11 119 536

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2					
Réseau de distribution de l'eau potable	3	22 974				22 974
Traitement des eaux usées	4					
Réseaux d'égout	5					
Autres	6	967 019				967 019
	7	989 993				989 993

FRAIS DE FINANCEMENT PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

Non audité

		2025	2024
Administration générale			
Greffé et application de la loi	1	4	6
Évaluation	2		
Autres	3	52 089	68 884
	4	52 093	68 890
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	6		
Autres	7		
Sécurité civile	8	48 472	64 100
Autres	9		
	10	48 472	64 100
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	11	19 126	25 292
Enlèvement de la neige	12	9 284	12 277
Autres	13		
Transport collectif	14		
Autres	15	23 930	31 646
	16	52 340	69 215
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	17		
Réseau de distribution de l'eau potable	18	4 914	6 498
Traitement des eaux usées	19		
Réseaux d'égout	20	4 049	5 354
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	21		
Matières recyclables	22		
Autres	23		
Cours d'eau	24		
Protection de l'environnement	25		
Autres	26		
	27	8 963	11 852
Santé et bien-être			
Habitation			
Logement social	28		
Autres	29		
Sécurité du revenu	30		
Autres	31		
	32		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	33	158	209
Rénovation urbaine	34		
Promotion et développement économique	35		
Autres	36	148	196
	37	306	405
Loisirs et culture			
Activités récréatives	38	5 050	6 678
Activités culturelles			
Bibliothèques	39		
Autres	40		
	41	5 050	6 678
Réseau d'électricité			
	42		
	43	167 224	221 140

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Jeremy Levi	1.1	Maire	65 816	20 296	12 591	
Leon Elfassy	1.2	Conseiller	28 976	12 821		
Jeffrey Budning	1.3	Conseiller	28 976	12 821		
Michael Goldwax	1.4	Conseiller	28 976	12 821		
Alan Farkas	1.5	Conseiller	28 976	12 821		
Harvey Shaffer	1.6	Conseiller	28 976	12 821		
Larry Zoltak	1.7	Conseiller	28 976	12 821		
	2		239 672	97 222	12 591	

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (exemples : MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité**OUI****NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre

1 300 000 \$**Les questions 2 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités locales seulement**

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?

2 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

3 \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?

4 ☐ ☒

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille

5 \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement

6 \$

Ligne 3 : Autres revenus

7 \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille

8 \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value

9 \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses

10 \$

Ligne 9 : Autres charges

11 \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

12 \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille

13 \$

Ligne 14 : Débiteurs

14 \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement

15 \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value

16 \$

Ligne 19 : Créanciers et charges à payer

17 \$

Ligne 20 : Revenus reportés

18 \$

Ligne 21 : Dette à long terme

19 \$

Ligne 24 : Libres

20 \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts

21 \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts

22 \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice

23 \$

Constatés au cours de l'exercice

24 \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice

25 \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

5. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	26	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	27	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	28	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	29	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	30	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	31	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	32	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	33	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	34	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	35	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	36	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	37	_____	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	38	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	39	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	40	_____	\$
Ligne 24 : Libres	41	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	42	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	43	_____	\$
Montant des pardons de prêts constatés			
Solde cumulatif au début de l'exercice	44	_____	\$
Constatés au cours de l'exercice	45	_____	\$
Solde cumulatif à la fin de l'exercice	46	_____	\$

Les questions 6 à 15 s'appliquent aux municipalités locales seulement

6. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :

- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU.

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

47 ☒ ☐
 48 _____ 268 000 \$

- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2025

49 ☒ ☐
 50 _____ 1 727 824 \$

- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

51 ☐ ☒
 52 _____ \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).

53 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

54 _____ \$

Si oui, pour chaque redevance exigée, indiquer l'assiette, le montant de la redevance et le numéro de règlement :

- e) le pouvoir d'imposer une taxe basée sur la valeur de tout immeuble comportant un logement vacant ou sous-utilisé à des fins d'habitation en vertu de l'article 500.5.1 LCV (1000.5.1 CM).

55 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

56 _____ \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

- f) le pouvoir d'imposer une taxe sur l'immatriculation aux fins du financement de dépenses en matière de transport collectif en vertu de l'article 488.0.1 LCV.

57 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

58 _____ \$

7. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?

59 ☐ ☒

Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?

60 ☐ ☐

Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

8. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :

- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

61 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

62 _____ \$

- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

63 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

64 _____ \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

- c) du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

65 ☐ ☒

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

66 _____ \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

9. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.6 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?
- 67 ☐ ☒
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 68 _____ \$
- b) autres formes d'aide 69 _____ \$
10. La municipalité a-t-elle conclu avec toute autre municipalité locale une entente relative au partage de certains revenus en vertu de l'article 95.2 LCM?
- 70 ☐ ☒
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025 71 _____ \$
11. La municipalité établit-elle un taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis supérieur au double du taux de base en vertu de l'article 244.49 LFM?
- 72 ☐ ☒
- Si oui, octroie-t-elle un crédit de taxe aux personnes ayant acquis, par succession, la propriété d'un terrain vague desservi ou d'une part indivise de celui-ci en vertu des articles 253.1 à 253.4 LFM?
- 73 ☐ ☐
- Si oui, indiquer le montant total crédité en 2025 74 _____ \$
12. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2025
- Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2025
- 75 \$
13. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2025 dans le cadre du *Volet entretien* du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD
- 76 _____ \$
- Total des frais encourus admissibles au volet Entretien :
- a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 77 _____ \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été
 - Systèmes de sécurité 78 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien préventif 79 _____ \$
 - Chaussées pavées - entretien palliatif 80 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien préventif 81 _____ \$
 - Chaussées en gravier - entretien palliatif 82 _____ \$
 - Systèmes de drainage 83 _____ \$
 - Abords de routes 84 _____ \$
 - Total des dépenses relatives à l'entretien d'été 85 _____ \$
- b) Dépenses d'investissement
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 86 _____ \$
 - Dépenses relatives à l'entretien d'été 87 _____ \$
- c) Total des frais encourus admissibles 88 _____ \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :
- Relatives à l'entretien d'été :

- e) Pour les municipalités dont la population est de moins de 6 500 habitants, si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 85 et 87), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2025 (ligne 76), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

- a) Numéro de la résolution

89 _____

- b) Date d'adoption de la résolution

90 _____

14. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?

91 ☐ ☒

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

- a) Numéro de la résolution

92 _____

- b) Date d'adoption de la résolution

93 _____

15. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)

Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année

- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2)

94 _____

- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin (art. 3)

95 _____

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Examens par un médecin vétérinaire, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens, au cours de l'année

- | | | |
|--|-----|---------|
| c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire (art. 5) | 96 | _____ 5 |
| d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique (art. 8) | 97 | _____ 2 |
| e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure (art. 9) | 98 | _____ |
| f) Nombre de chiens euthanasiés parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves (art. 10) | 99 | _____ |
| g) Nombre de chiens euthanasiés puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient (art. 11) | 100 | _____ |

Normes relatives à l'enregistrement des chiens auprès de la municipalité

- | | | |
|--|-----|-----------|
| h) Nombre total de chiens, peu importe le poids et le potentiel de dangerosité (art. 16) | 101 | _____ 109 |
| i) Nombre total de chiens dont le poids est de plus 20 kg (art. 16) | 102 | _____ |
| j) Nombre total de chiens déclarés potentiellement dangereux (art. 16) | 103 | _____ |

Règlement

- | | | |
|--|-----|--|
| k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement? | 104 | ☒ X ☐ |
|--|-----|--|

Les questions 16 et 17 s'appliquent aux MRC seulement

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité**OUI****NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 ☐☒

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, les *Normes comptables pour le secteur public* exigent que l'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec les résultats prévus au budget sur une base consolidée, sauf si les renseignements budgétaires relatifs aux organismes consolidés permettant de constituer un budget consolidé ne sont pas disponibles. Est-ce que l'organisme municipal présente le budget consolidé?

2 ☐☐

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3 ☒☐

Les questions 3 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.

3. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

4 ☐☒

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

5 ☐☒

5. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MRNF une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

6 ☐☒

La question 6 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.

6. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

7 ☐☒

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

8 ☐☐

Les questions 7 et 8 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.

Informations additionnelles

Nom du directeur général

9 José Ramon Nunez

Adresse courriel du directeur général

10 info@hampstead.qc.ca

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

- ☐ J'atteste que le présent rapport financier transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- ☐ Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- ☐ Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : _____

Nom du signataire : _____

Fonction du signataire : _____

Date de transmission au Ministère : _____

Date et heure de la dernière modification : 2026-06-15 16:44

Sommaire de l'information financière

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025		2024
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Fonctionnement	1	34 527 441	36 452 504	33 554 521
Investissement	2			1 198 263
	3	34 527 441	36 452 504	34 752 784
Charges				
	4	34 527 441	34 305 134	32 250 450
Excédent (déficit) lié aux activités	5		2 147 370	2 502 334
Moins : revenus d'investissement	6 (	)	(	1 198 263)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7		2 147 370	1 304 071
Éléments de conciliation à des fins fiscales				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8		2 241 768	2 086 617
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10 (	)	570 100)	559 100)
Affectations				
Activités d'investissement	11 (	)	52 456)	1 436 227)
Excédent (déficit) accumulé	12		81 288	71 870
Autres éléments de conciliation	13			
	14		1 700 500	163 160
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15		3 847 870	1 467 231

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	6 906 026	5 639 074
Débiteurs	2	8 842 333	9 195 804
Prêts	3		
Placements de portefeuille	4	154 957	126 307
Autres	5		
	6	15 903 316	14 961 185
Passifs			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7		
Emprunts temporaires	8		
Créditeurs et charges à payer	9	4 041 609	3 958 304
Revenus reportés	10	333 765	183 887
Dette à long terme	11	1 965 143	2 575 443
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12	250 500	417 100
Autres	13		
	14	6 591 017	7 134 734
Actifs financiers nets (dette nette)	15	9 312 299	7 826 451
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	16	34 184 041	33 407 975
Autres	17	421 232	535 776
	18	34 605 273	33 943 751
Excédent (déficit) accumulé	19	43 917 572	41 770 202

Extrait du rapport financier, page S8

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	5 132 497	4 486 313
Excédent de fonctionnement affecté			
▪ Travaux publics	2.1	544 103	1 050 228
▪ Sécurité publique	2.2	296 374	297 800
▪ CSR	2.3	140 851	120 565
▪ Administration	2.4	998 675	938 604
▪ Archives / Numérisation	2.5	176 500	176 500
▪ Infrastructures, arbres et PTI	2.6	2 721 224	2 366 939
▪ Licences TI et autres	2.7	475 707	301 428
	3	5 353 434	5 252 064
Réserves financières			
Service de l'eau	4		
Autres			
▪	5.1		
Fonds réservés			
Fonds de roulement	6	300 000	300 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	7		
Fonds local d'investissement	8		
Fonds local de solidarité	9		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	10	100 443	75 443
Autres			
▪	11.1		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	12	(788 100)	(1 244 900)
Financement des investissements en cours	13		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	14	33 819 298	32 901 282
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	15		
	16	43 917 572	41 770 202

Extrait du rapport financier, page S23

SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	1 307 800	1 877 900
Endettement net à long terme (compte tenu de l'agglomération, s'il y a lieu)	2	27 727 954	27 576 368

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
Dettes à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4		
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	1 307 800	1 877 900
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6		
Dettes à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	667 800	708 000
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9		
Dettes en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	1 975 600	2 585 900

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

SOMMAIRE DES REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025		2024
		Budget	Réalizations	Réalizations
Fonctionnement				
Taxes	12	28 616 041	28 956 442	27 761 769
Compensations tenant lieu de taxes	13	120 000	126 237	120 452
Quotes-parts	14			
Transferts	15	820 000	989 993	722 111
Services rendus	16	666 800	727 138	704 673
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	3 381 100	4 667 001	3 175 553
Autres	18	923 500	985 693	1 069 963
	19	34 527 441	36 452 504	33 554 521
Investissement				
Taxes	20			
Quotes-parts	21			
Transferts	22			1 104 395
Autres	23			93 868
	24			1 198 263
	25	34 527 441	36 452 504	34 752 784

Extrait du rapport financier, page S12

SOMMAIRE DES CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		Budget 2025		Réalizations 2025		Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2024
Administration générale	1	8 439 256	7 189 707	75 434	7 265 141	6 988 472
Sécurité publique						
Police	2	3 449 815	3 429 498		3 429 498	3 339 249
Sécurité incendie	3	1 968 215	1 956 893		1 956 893	1 874 950
Autres	4	1 784 607	1 721 395	44 899	1 766 294	1 514 815
Transport						
Réseau routier	5	6 343 920	5 149 494	1 123 940	6 273 434	5 268 879
Transport collectif	6	3 620 988	3 599 664		3 599 664	3 251 042
Autres	7	4 000	7 016	265 628	272 644	321 808
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8	2 497 367	2 954 585	479 375	3 433 960	3 438 865
Matières résiduelles	9	1 195 289	1 183 940		1 183 940	1 278 141
Autres	10	69 223	132 391		132 391	44 311
Santé et bien-être	11	386 459	384 908		384 908	279 773
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12	433 975	493 092	16 092	509 184	501 230
Promotion et développement économique	13	131 672	130 897		130 897	163 812
Autres	14	39 502	39 269	3 584	42 853	57 572
Loisirs et culture	15	3 972 653	3 523 393	232 816	3 756 209	3 706 391
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17	190 500	167 224		167 224	221 140
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19	34 527 441	32 063 366	2 241 768	34 305 134	32 250 450
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20		2 241 768 (	2 241 768)		
	21	34 527 441	34 305 134		34 305 134	32 250 450

Extrait du rapport financier, page S28

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

		2025	2024
		Réalisations	Réalisations
Revenus d'investissement	1		1 198 263
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2	(3 017 834)	(2 868 504)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3	(28 650)	(28 650)
Financement à long terme des activités d'investissement	4		
Affectations			
Activités de fonctionnement	5	52 456	1 436 227
Excédent accumulé	6	2 994 028	262 664
	7		(1 198 263)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8		

Extrait du rapport financier, page S14